

de la civilisation, parce qu'elle est persuadée désormais que le bonheur de son peuple dépend de l'alliance franche et loyale qui existe entre nos deux gouvernements.

La France ne reculera pas devant la noble tâche qu'elle a été appelée à remplir par le choix de la Providence. En vous donnant protection, vous êtes devenus ses enfants adoptifs, et vous avez par là acquis des droits réels à sa sollicitude et à son amour : aimez-la comme une bonne mère, soyez dociles à ses conseils comme à ses leçons, et, par le travail et la sagesse, faites qu'avec fierté et orgueil elle puisse dire un jour que, par elle, vous vous êtes élevés au rang des peuples les plus civilisés, et là sera sa gloire et sa récompense.

Une convention entre la Reine et le Gouvernement français a été signée, le 5 août dernier, par S. M. et par moi ; elle a été soumise à la sanction de S. M. le Roi des Français, que je devrais attendre avant de vous donner connaissance officielle de ce document : néanmoins, attendu qu'il a été nécessaire de l'appliquer en diverses occasions dans l'exercice de ce gouvernement du Protectorat, et qu'il contient d'ailleurs des parties qui touchent aux lois déjà en vigueur, je ne puis tarder plus longtemps à vous le faire connaître.

Cette convention, que nous appellerons *Acte du Protectorat*, recevra, je pense, l'approbation de S. M. le Roi des Français.

Vous allez commencer vos travaux ; qu'ils soient empreints de cet esprit de raisonnement et de sagesse si nécessaires à la marche d'une bonne administration ; qu'ils aient pour but l'éducation, l'instruction et la moralité du peuple, conditions premières de tout état social ; apportons-y chacun le concours de nos facultés, soyons tous animés d'un bon esprit, écartons notre intérêt personnel, mais ayons toujours en vue le bien et rien que le bien du pays.

Quant à moi, messieurs les législateurs, j'ai reçu du Roi mission de marcher vers ce bien ; mes travaux se joignent à mes efforts pour atteindre ce but. Aidez-moi, et Dieu, j'espère, nous fera chaque jour la grâce d'en approcher.

Pour copie conforme au texte déposé aux archives du
Gouvernement :

Le Secrétaire archiviste,
A. DE ST-AUBIN.